

\$4.00

# FEMMES HAITIENNES



# PRÉSENTATION

Le dossier FEMMES HAÏTIENNES est une réédition du dossier publié par RAFA (Rasanbleman Fanm Ayisyèn) à Montréal en 1976. Ce dossier a pu être revu, corrigé, augmenté, grâce aux efforts persévérants de femmes haïtiennes à Montréal. Les critiques et suggestions de femmes haïtiennes à Mexico ont constitué une précieuse contribution. L'édition a été assurée par la MAISON d'HAÏTI avec la collaboration de CARREFOUR INTERNATIONAL.

De 1975 à 1980, les conditions fondamentales de vie des femmes haïtiennes n'ont pas changé et aucun progrès n'a été enregistré dans l'affirmation de leurs droits spécifiques. Cependant certains changements dans le contexte politique du pays permettent de considérer la lutte des femmes sous un jour plus prometteur. Il s'agit des progrès significatifs marqués par le mouvement démocratique haïtien contre la dictature au cours de ces trois dernières années et dans lequel des femmes et des hommes coude à coude sont partie prenante.

C'est donc dans un contexte nouveau que le dossier des femmes haïtiennes est réédité et cette dynamique de lutte va teinter l'ensemble du document. Tout en dénonçant la stagnation et, dans certains cas, la dégradation, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la législation, on souligne davantage les efforts de groupes organisés visant à l'amélioration de la situation de la femme et la participation des femmes aux luttes démocratiques. De plus, plusieurs femmes, qui ont joué un rôle direct à des étapes différentes de la lutte, ajoutent au dossier un témoignage de poids.

Montréal — juillet 1980

Production et réalisation: Collectif de femmes haïtiennes

Coordination et édition: Maison d'Haïti Inc.

Composition, montage et impression: Presses Solidaires.

Distribution: Maison d'Haïti et Carrefour International

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec 3e trimestre 1980.

Photo page couverture: Anna Kovac André

Distribution: Maison d'Haïti: 7714 Lajeunesse, Montréal, Québec,  
H2R 2J4, Tél.: (514) 274-3487

Carrefour International: 4258 Delorimier, Montréal, Québec,  
H2H 2B1. Tél.: (514) 527-6611

## II

# Anita Blanchard

(Anna Napoléon)

### **Intervention au Congrès mondial pour l'Année internationale de la femme Berlin R.D.A. octobre 1975**

Chères camarades, chères amies,  
Je suis une femme d'Haïti, une paysanne qui a enduré la prison des Duvalier et qui prend la parole devant vous pour demander la solidarité avec les femmes qui pourrissent encore dans les prisons d'Haïti: Solidarité avec les citoyennès et citoyens d'Haïti qui sont en train de pourrir dans l'enfer des cachots du Fort Dimanche, du Pénitencier National, des casernes Dessalines; dans l'enfer d'Haïti où l'on vit encore dans la peur, dans l'insécurité et sans aucun droit.

En 1969, les Tontons macoute débarquèrent dans mon village à la recherche de mon frère. Ils l'accusèrent d'être communiste. Ils l'arrêtèrent ainsi que ma mère et moi. Ils arrêtèrent tous ceux qui se trouvaient à la maison à ce moment-là.

Les supplices qu'ils nous infligèrent, les bastonnades, les coups de poing, les coups de pied, je ne trouve pas de mots pour vous les faire comprendre. Il n'y a pas de mots assez forts pour traduire la souffrance et l'humiliation que ces bourreaux sauvages peuvent vous faire éprouver, quand ils vous ligotent, qu'ils vous arrachent les vêtements, qu'ils vous dénudent, et mettent toute sorte de raffinements à vous torturer.

Tous ces supplices m'ont été infligés, me mettant chaque fois au bord de la mort, pour une seule raison. Ils voulaient me faire dévoiler les noms des jeunes gens et jeunes filles qui fréquentaient mon frère, c'est-à-dire les noms d'autres jeunes du village supposés être des militants communistes.

Je n'ai jamais été jugée par aucun tribunal; jamais reçu aucune condamnation. Quand ils furent fatigués de me battre, de me faire endurer des tribulations plusieurs

jours durant, sans que j'en meure, et sans arracher de moi des dénonciations, ils me jetèrent en prison. J'y suis restée cinq ans sans savoir ce qu'il adviendrait de moi. Jusqu'à ce qu'un jour, comme par miracle, ils vinrent m'apporter des vêtements, me sortirent de prison, m'enfermèrent dans un avion, et je me retrouvai avec tout un groupe de prisonniers politiques à destination du Mexique.

Il n'y avait pas de miracle. Un commando révolutionnaire ayant kidnappé l'ambassadeur américain exigea la libération de prisonniers politiques en échange de la libération de l'ambassadeur. N'était-ce cette circonstance, je serais déjà morte en prison à l'heure qu'il est, et personne ne l'aurait jamais su.

Ce que je vous raconte, c'est aussi la situation de tous les prisonniers politiques en Haïti. Quand ils ne sont pas assassinés au cours des interrogatoires, ils sont jetés dans les sinistres cachots pour y mourir à petit feu. Les prisonniers n'ont aucun contact avec l'extérieur. Personne ne sait s'ils sont encore vivants ou morts.

Les traitements que l'on subit dans les cachots pouilleux, c'est expressément pour que l'on en meure au plus vite. On vous sert à manger des produits avariés pour vous détériorer l'estomac, des aliments sans consistance et une fois par jour. Quand on tombe malade, on ne reçoit ni assistance médicale, ni médicaments. Le geôlier déclarait qu'on le ferait chercher quand le prisonnier aurait crevé.

Une fille appelée Elizabeth avait été arrêtée en 1969 tandis qu'elle était enceinte. Elle a été enfermée au

Pénitencier National. Elle a été maltraitée et torturée comme tout le monde.

Parfois les prisons étaient bondées. C'est donc à tour de rôle que l'on couchait sur les nattes pour se reposer. Les nattes étaient toujours ensanglantées. On respirait toujours une odeur de pourriture.

C'est dans cette situation que se trouvent aujourd'hui encore de très nombreux prisonniers politiques en Haïti qui sont en train de périr. Parmi eux, une compatriote arrêtée depuis 1971. Laurette Badette, mère de deux enfants en bas âge. Après son arrestation, personne n'avait su au juste ce qu'il advint de ses enfants. Comme tout le monde, Laurette n'a jamais été ni jugée, ni condamnée. Malgré toutes les agitations des patriotes haïtiens sur le cas de Laurette Badette, malgré les démarches de la Croix Rouge Internationale, malgré les démarches de Amnistie Internationale, le gouvernement haïtien n'a jamais donné d'explications sur la situation de Laurette Badette qui continue encore d'être gardée en prison jusqu'à ce jour.<sup>1</sup>

C'est pourquoi, camarades et amies, nous demandons au Congrès Mondial de la Femme de prendre une résolution spéciale pour exiger du gouvernement haïtien la libération immédiate de Laurette Badette et tous les autres prisonnières et prisonniers politiques qui sont en train de périr jour après jour dans les cachots de la tyrannie.

Nous demandons à toutes les associations de femmes qui existent dans le monde et qui sont représentées dans cette assemblée de nous aider à mener une action mondiale afin d'arracher Laurette Badette des griffes du gouvernement duvaliériste.

Il faudrait qu'en cette année internationale de la femme, une amnistie en faveur de tous les prisonniers politique fut décrétée, pour que les mères, les épouses, les soeurs connaissent un grand moment de bonheur avec la libération de tous les prisonniers politiques, femme et hommes, dans tous les pays à dictature fasciste.

---

<sup>1</sup> Laurette Badette a été libérée en septembre 1977.

### III

## Lisette Romulus

#### **Séminaire régional de la Fédération démocratique internationale des femmes (FDIF), Panama, Janvier 1977**

Chères amies,

Parmi les divers fronts de lutte où les femmes d'Amérique Latine et des Caraïbes jouent un rôle croissant, la lutte pour le respect des droits démocratiques revêt un caractère fondamental. En effet, aucune démarche concrète pour un développement réel des pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes, pour la récupération de nos richesses naturelles et pour la souveraineté nationale, ne peut être entreprise, si les citoyens d'un pays n'ont pas la possibilité de s'organiser librement, d'exprimer leurs revendications et s'ils ne jouissent pas de garanties légales devant la justice.

Vous avez devant vous une victime de la violation des droits de l'homme en Haïti. Mon mari, un géologue haïtien, après des études au Canada, est rentré en Haïti en 1972 pour mettre ses connaissances au service du pays. Je devais l'y rejoindre avec notre fils. En mai 1974, au cours d'une vague de répression, mon mari a été enlevé en pleine rue et son domicile a été perquisitionné par la police. Depuis lors, on est sans nouvelle de lui<sup>2</sup>. Cela fait maintenant deux ans et demi. Toutes les démarches sont restées sans réponse. Les prisonniers politiques en Haïti n'ont jamais le droit de communiquer avec leur famille. Ils ne sont pas déférés devant la justice et n'ont pas droit à une défense légale.

En exposant devant vous le cas précis de mon mari et

en faisant appel à votre solidarité, j'exprime l'angoisse de milliers d'épouses de mères, de filles et de soeurs qui ont des membres de leur famille en prison. Nombre d'entre elles, sont des paysannes, des ouvrières, qui n'ont aucun moyen de faire connaître au monde leur affreuse situation. Leurs familles sont dans une détresse extrême. Les enfants sont sous-alimentés, tuberculeux et ne peuvent aller à l'école. Il y a des femmes, des jeunes filles aussi qui connaissent les horreurs de la prison. On peut citer les noms de Laurette Badette, Rosette Bastien, Hubert Legros, Gesner Charles, Azema Julien, Marc Romulus, etc.

Cette situation de répression dure depuis des années, bientôt vingt ans. En Haïti même, il est impossible d'élever la voix et même à l'étranger, ceux qui pourraient parler hésitent souvent à le faire de peur d'attirer des représailles sur leurs parents en Haïti. Le gouvernement haïtien a fait grand bruit autour de la libération de quelques personnes en décembre dernier. Mais, où sont les milliers d'autres prisonniers? Cette libération n'a fait qu'aviver l'angoisse et la douleur des familles des détenus.

Quant aux conditions de détention, elles n'ont pas changé depuis les révélations effarantes faites par les

---

Marc Romulus a aussi été libéré en septembre 1977.

douzes prisonniers libérés en janvier 1973, dont le témoignage a été largement diffusé. Les quelques prisonniers sortis des prisons en décembre dernier ont dû être immédiatement hospitalisés. Ce sont des squelettes, minés par les mauvais traitements, la sous-alimentation et la maladie. L'un deux a révélé qu'ils étaient 30 dans une cellule et qu'au bout de 5 mois, 12 d'entre eux avaient déjà péri, par suite du manque de nourriture, du manque d'hygiène et de maladies. Sans compter les séances de tortures appliquées systématiquement, au cours desquelles nombreux sont ceux qui perdent la vie.

Chères amies,

Les femmes haïtiennes, qui ont décidé de mener la lutte pour le respect des droits démocratiques, comptent sur le soutien actif des organisations de femmes dans le monde, et en particulier de nos sœurs d'Amérique Latine et des Caraïbes. Nous sommes certaines que vous n'hésitez pas à appuyer toutes nos démarches. Je fais donc appel à votre solidarité pour réclamer auprès du gouvernement haïtien la libération des prisonniers politiques en Haïti.

## IV

### Elizabeth Philibert

#### **XIe Festival mondial de la jeunesse et des étudiants La Havane, juillet 1978**

*Au cours de la répression de 1969, où les Tontons macoute de Duvalier massacrèrent des centaines de jeunes patriotes, surtout dans la région de Port-au-Prince et du Cap-Haïtien, Elizabeth Philibert âgée de vingt ans, fut arrêtée après avoir été blessée d'une balle à l'épaule, le 2 mai 1969. Elizabeth était enceinte de cinq mois et demi lorsqu'elle tomba aux mains du colonel Breton-Claude, bourreau des Casernes Des-salines.*

*Dans le témoignage qu'elle a donné au Tribunal "La jeunesse accuse l'impérialisme" au Festival de la Jeunesse (La Havane, juillet 78) et à la Conférence du Conseil mondial de la paix sur le Nicaragua, El Salvador et Haïti (Costa Rica, août 1978), elle raconte comment elle a été maltraitée et comment elle a donné naissance à une petite fille en prison. L'enfant a grandi avec elle dans la prison jusqu'à l'âge de deux ans. Voici quelques extraits de ce témoignage:*

"On m'a conduite rapidement aux Casernes où j'ai subi un interrogatoire dans les propres bureaux du colonel Breton Claude. Durant trois heures environ, ce dernier a utilisé tour à tour l'insulte, le fouet et les provocations pour me faire avouer des faits auxquels j'étais totalement étrangère.

Après cette séance, je fus jetée dans une ambulance militaire tachée de sang; j'ai appris plus tard qu'il s'agissait du sang de mon mari et de mon amie. A l'Hôpital militaire, l'infirmier de service refusa de soigner mon épaule fracturée car, disait-il, ce cas le dépassait et il devait attendre le docteur Verly, un médecin militaire qui s'occupait des prisonniers politiques.

Le médecin n'apparut que le lendemain accompagné de l'infirmier militaire et d'un officier. Devant les premiers symptômes d'une infection, il coupa, avec des

ciseaux, les lambeaux de chair qui entouraient la plaie béante.

Deux heures environ après la visite du médecin, un agent en civil vint m'interroger sur mon identité et celle de mon mari. J'ai crié que je ne pouvais supporter aucun interrogatoire et il est parti. J'ai alors été enfermée pendant deux mois. Durant ce temps, je n'ai pas changé de vêtement, portant la même camisole que l'on m'avait donnée pour remplacer ma robe ensanglantée. Je dois ajouter que pendant ces journées j'ai assisté à des spectacles bien attristants: il y avait, dans la chambre voisine, un jeune homme qui portait de profondes blessures de balles, il souffrait atrocement. C'était Serge Joachim, un jeune professeur, il était moribond et les sbires cherchaient encore à lui tirer des veaux.

Au bout de deux mois, un après-midi, le colonel Breton Claude me fit chercher et déclara que "maintenant je pouvais lui répondre sinon, ajouta-t-il, il me ferait accoucher par la bouche". Il m'attira devant un tableau où étaient épinglées les photos de gens mutilés, blessés, gisant morts sur le sol. L'un d'eux était mon mari, affreusement mutilé. Malgré mon état de grossesse avancée, le colonel me fit fouetter. Je leur criais qu'ils étaient des monstres, qu'ils n'avaient pas de mère, qu'ils n'oseraient pas battre une femme enceinte: des gifles furent la réponse des tortionnaires.

Dans la soirée, j'ai été conduite au Pénitencier National avec un groupe de prisonniers dont une partie fut envoyée au Fort Dimanche, surnommé "la gueule de l'enfer". Le trajet s'effectua sous la menace permanente des armes que les militaires et les Tontons macoute braquaient sur nous. Arrivée au Pénitencier, j'ai été conduite à la cellule 5 de la Salette. Une cellule de deux mètres et demi de largeur sur trois mètres de

longueur, avec une seule ouverture grillagée et armée de puissants barreaux de fer. Sur les murs sales et humides des noms de femmes étaient gravés. Dans cette pièce exigue, il y avait quatre autres femmes: Gladys Jean François, Gertrude, Jacqueline et Madame Faustin Charlot. Elles avaient toutes été torturées; les oreilles de Jacqueline suppuraient comme conséquence des coups reçus; Madame Charlot, mère de deux jumeaux de huit mois, avait été arrêtée à cause de son mari que la police recherchait. Elle fut emprisonnée avec l'un des bébés, l'autre était resté chez elle. Envoyé dans un orphelinat, ce bébé est mort quelque temps après.

La nourriture était infecte et insuffisante. La visite du gynécologue m'était refusée, de même que la promenade dans la cour. Le colonel Hilaire me demanda seulement d'avertir au moment de mon accouchement. Toutes ces journées se sont écoulées sous une pression constante car je ne savais pas ce qu'il adviendrait de moi. Pour mes parents et mes amis, j'étais morte depuis longtemps, car les personnes enfermées au secret à la prison politique ne reçoivent aucune correspondance, n'ont aucun contact avec l'extérieur. Ce sont des emmurés vivants qui vivent dans une angoisse permanente.

Dans la nuit du 18 juillet 1969, nous fumes réveillés en sursaut par les bruits de verrous des portes que l'on ouvrait et fermait. Le lieutenant Dorvil se présenta dans ma cellule en citant les noms de Gladys Jean-François et de Jacqueline (Tata Alphonse). Il les emmena et on ne les revit plus. Nous avons appris plus tard que des dizaines de jeunes gens et de jeunes filles ont été massacrés cette nuit-là. Aucun d'eux n'a vu un juge avant de mourir.

J'ai vécu tout le temps avant la naissance de mon enfant dans les conditions insalubres de la cellule 5. Le 13 août 1969, à 8h30, les compagnes de ma cellule voyant que j'étais sur le point d'accoucher commencèrent à crier. Quelques minutes après apparurent un officier et un infirmier qui, constatant mon état, donnèrent l'ordre de m'envoyer à la Maternité Chancerelle où je fus enfermée dans une chambre gardée par une sentinelle armée, en civil. J'eus un accouchement difficile vers 18h30. Immédiatement après la naissance de ma fille, le médecin, à la solde du régime m'insulta et m'obligea à me lever et à marcher pour passer dans une autre chambre. Là, comme il m'avait fait une épisiothomie, il me posa des points de suture sans aucune anesthésie, me frappant quand je gémissais de douleur chaque fois que l'aiguille pénétrait dans ma chair. Je ne reçus aucun soin à la Maternité. Ne pouvant allaiter l'enfant au début, on ne lui envoya pas non plus de lait. C'est une femme qui, en cachette, me donna un peu de sucre et un biberon pour calmer la faim du bébé, tandis qu'une autre me fit parvenir une petite robe sans que la sentinelle ne s'en aperçoive. Trois jours après, je fus de nouveau transférée à la prison.

Au lendemain de mon arrivée dans la cellule, j'ai commencé à présenter les symptômes d'une infection et mon corps exhalait une odeur pestilentielle. Je n'avais reçu aucun soin, aucun médicament, aucun antibiotique

de la part des autorités sanitaires de la prison. La Maternité s'était gardée de tout égard envers moi de peur de déplaire au régime. Les femmes enfermées dans ma cellule durent protester très fort pour contraindre les geôliers à ne pas me laisser pourrir vivante. Le docteur Verly, capitaine du corps médical de l'armée, se présenta et se tint à bonne distance du cachot en disant ironiquement tout en se bouchant le nez: "préparez de la pénicilline".

L'enfant a grandi dans l'insalubrité du cachot. Il nous fallait lutter pour lui trouver des vêtements et de la nourriture. Les geôliers n'avaient aucun égard, aucune pitié pour cette enfant qui naquit dans l'enfer, ni pour les vieilles femmes aux cheveux blanchis par l'âge. A l'époque, ma fille était la seule enfant de la prison politique de la Salette, mais dans les cachots de droit commun il y avait une véritable garderie d'enfants squelettiques et affamés. Des enfants privés de toute attention sanitaire et qui n'auront pas d'école. Des enfants toujours sales, rongés par les parasites et la vermine. Les rats entraient dans les cellules de droit commun comme dans la cellule 5 ou dans le cachot-infirmerie.

Ce n'est que le 11 août 1971, pour donner un visage neuf au régime de Jean-Claude Duvalier — qui avait remplacé son père, mort quelques mois auparavant — que l'on commença à retirer des enfants de la prison. Ceux qui étaient avec leurs mères détenues de droit commun furent envoyés dans des orphelinats. Ma fille fut également tirée de la prison, confiée d'abord à un orphelinat et recueillie ensuite par mes parents. Elle avait deux ans lorsqu'elle est sortie de prison. Ce geste de feinte philanthropie a permis à ma fille de sortir de prison, de l'enfer du Pénitencier National. Mais par la suite on recommença à enfermer des enfants au cachot avec leur mère à la Salette. On n'a pas non plus libéré les enfants enfermés avec les prisonniers de droit commun dans la section des hommes.

Parmi mes compagnes de cellule se trouvait Adrienne Gilbert, qui fut arrêtée et torturée au Cap Haïtien et transférée à Port-au-Prince. On l'obligea à maintenir entre ses jambes un seau dans lequel se trouvait la tête de son compagnon assassiné au Cap Haïtien le 2 juillet 1969. Adrienne était asthmatique et souffrait d'une grave affection cardiaque, mais les geôliers ne s'en préoccupaient pas. Lorsqu'un prisonnier meurt de maladie ils se sentent soulagés parce qu'ils n'ont pas besoin de l'éliminer eux-mêmes. Rose Gay souffrait d'hémorragies périodiques abondantes; elle avait été arrêtée à cause d'un de ses amis accusés et bien que celui-ci protestât de son innocence, ils la gardèrent en prison, de même que Bluettes Bellegarde, arrêtée en mai 1971 pour faire pression sur son mari, écroué lui aussi et torturé à la Croix-des-Bouquets. Laurette Badette était anémiée et affaiblie par la sous-alimentation.

Les conditions de vie de cette prison où l'on est totalement isolé de l'extérieur sont indescriptibles. Aucun livre, aucune littérature ne peuvent entrer à l'exception des Oeuvres Essentielles du docteur François Duvalier. Les parents des prisonniers politiques n'ont jamais la possibilité de les voir, de leur écrire. Aucun

prisonnier n'a vu un juge civil, ni ne connaît les motifs de sa détention.

La solidarité de tous les hommes et femmes de bonne volonté peut et doit agir pour en finir avec cette situation d'arbitraire et d'insécurité en Haïti. Chaque homme

libre et honnête est concerné. Je désire que ce témoignage aide à empêcher que d'autres Haïtiens ne tombent sous les coups des gens qui ont oublié qu'en Haïti aussi l'homme doit être le frère et le gardien de l'homme.

## V

# Laurette Badette

## Journée internationale de la femme 8 mars 1979

*Au début de 1979, une initiative de l'Union des femmes haïtiennes a permis aux patriotes haïtiens d'apporter un soutien concret à Laurette Badette, qui venait de subir 6 années de détention dans les prisons des Duvalier. Laurette Badette a adressé le message suivant à ses compatriotes, à l'occasion du 8 mars 1979, message qui est à la fois un remerciement et un appel.*

“Je veux profiter de cette occasion pour remercier chaleureusement tous les patriotes qui ont manifesté leur solidarité avec les prisonniers politiques. C'est grâce à leur action que moi-même j'ai pu retrouver ma liberté.

Je me sens profondément émue en cette journée internationale de la femme, commémorée par des millions de femmes sur la terre. Je félicite les femmes du monde entier et tout particulièrement les femmes de mon pays, à l'occasion de cette journée. Je leur souhaite du courage, car il en faut beaucoup aux femmes d'Haïti pour lutter pour des transformations profondes dans notre pays. Il nous faut beaucoup de courage pour arriver à faire d'Haïti un pays où l'on peut vivre dans la paix et la liberté et où l'on peut assurer de bonnes conditions d'existence à nos enfants. Permettre à nos enfants de vivre à l'abri de la faim et de l'ignorance, avec la possibilité d'apprendre un métier ou une profession et de trouver du travail pour assurer leur avenir.

Ce que je viens de dire semble être un rêve. Eh bien, c'est pour ce grand rêve que j'ai connu la prison. C'est pour de tels changements démocratiques que j'ai participé à la lutte politique aux côtés de courageux jeunes gens et jeunes femmes décidés à mettre fin à l'exploitation du capitalisme étranger et de la bourgeoisie haïtienne et à la dictature des Duvalier.

Je suis très reconnaissante à tous ceux qui ont témoigné de la solidarité à moi-même et à mes enfants.

Mais je m'empresse d'ajouter que de nombreux enfants connaissent une misère effroyable en Haïti, étant des orphelins dont le père ou la mère, parfois les deux, étaient des opposants au régime, des patriotes, des démocrates, des communistes. Ce mouvement de solidarité qui s'est manifesté à l'égard de ma famille doit s'étendre aux enfants de tous ces martyrs qui ont sacrifié leur vie pour leur patrie. Il faut que tous les pères et mères de famille qui ont du coeur entourent ces enfants d'affection comme s'il s'agissait de leurs propres enfants. Car ces citoyens qui sont tombés dans la lutte contre Duvalier, ne l'ont pas fait dans un but égoïste, mais dans l'intérêt de tout le peuple.

Je parle de la situation de ces enfants victimes de la répression en cette journée de solidarité internationale de la femme, parce qu'il ne peut y avoir de bonheur pour la femme sans bonheur pour ses enfants. La lutte que les femmes mènent pour un changement démocratique ne peut avoir de sens s'il ne vise l'amélioration du sort de tous les enfants. De plus, en cette année internationale de l'enfant, il faut que les femmes posent des gestes concrets pour améliorer l'existence des enfants d'Haïti.

La grande majorité des enfants haïtiens souffrent de la misère et de l'ignorance. Les orphelins dont les parents ont disparu ou sont morts en prison méritent spécialement notre attention. La déception a été cruelle pour ceux qui attendaient leurs parents à la libération des prisonniers politiques en 1977, et qui ne les ont pas retrouvés. Ces enfants sont accablés de misère tant matérielle que morale.

Quant à moi, je suis prête à apporter ma contribution, même modeste, à la lutte pour la libération de notre pays et pour les droits de la femme haïtienne.